

Autour de la mémoire

Au mois de juin, la Belgique s'est replongée dans les affres de son passé : affaire Sauwens, publication de carnets « pour l'histoire » de Léopold III, dépôt du rapport intermédiaire sur l'implication de la Belgique dans l'assassinat de Lumumba, clôture du procès Rwanda. D'autres pistes sont déjà balisées : revisitation de la collaboration belge au nord comme au sud du pays, poursuites éventuelles lancées contre les autorités politiques et militaires dans le honteux « lâchage du Rwanda ». Cette Belgique soudain vertueuse et un brin autosatisfaite est sans doute un reflet du gouvernement arc-en-ciel qui continue à avoir la cote et veut, consciemment ou inconsciemment, se parer de vertus que n'auraient pas eues ses prédécesseurs. La Belgique serait entrée dans un nouvel âge réformiste où l'éthique politique et judiciaire prendrait le pas sur les compromissions d'antan.

PAR JEAN-CLAUDE WILLAME

En fait, tout avait déjà commencé en 1996 avec la mise en place de la commission sur les responsabilités belges dans le génocide rwandais. À l'issue des travaux de cette commission, des « dysfonctionnements » avaient été mis en évidence, dans le chef des militaires surtout. Par contre, on n'avait pas osé aller plus loin en ce qui concerne la responsabilité des politiques : le rapport de la commission s'était prudemment cantonné derrière une petite phrase. Si dysfonctionnement il y avait eu, c'était la faute à la « communauté internationale dont la Belgique était partie ». Louis Michel qui manœuvrait déjà alternativement avec les

socialistes et les chrétiens pour tenter de forcer la porte du pouvoir aux élections suivantes rappela à l'ordre le « chevalier blanc » de son parti dans la commission, Alain Destexhe, qui fut contraint d'approuver la petite phrase consensuelle imaginée par l'establishment de l'époque.

Une fois les formations sociales-chrétiennes boutées dehors, on put alors s'atteler à tout ce qui permettait de remodeler l'image de marque de la Belgique, une image sur laquelle Louis Michel insista lourdement dans son programme d'informateur du futur gouvernement arc-en-ciel. Il y eut ensuite les affaires Heider et Pinochet, le grand

pardon au Rwanda et tout le reste. La morale entrainait enfin en politique.

Sans vouloir boudier son plaisir et sa satisfaction devant cette irruption, on devra toutefois relever quelques « dysfonctionnements » et lacunes dans cette image d'une Belgique vertueuse.

À l'occasion des différentes affaires évoquées ci-dessus, « l'ensemble du monde a eu les yeux braqués sur nous », ont pu dire certains commentateurs. Parce que nos hommes politiques et nos juges auraient été les défenseurs d'un ordre plus démocratique, plus humain et plus juste.

Observons tout d'abord que le discours porte surtout sur un monde extérieur à nous-mêmes, un monde qui, en dépit des efforts méritoires (mais parfois larmoyants et donneurs de leçons) des médias, a peu d'ancrage intérieur : de l'Autriche, nous connaissons surtout les pistes de ski que Louis Michel voulut nous interdire, du Rwanda et du Congo, le monstre « Mobutu » et les guerres « tribales », de l'Italie, le « bel canto » et la Toscane...

« À l'intérieur », c'est autre chose. Il n'est pas du tout évident par exemple que ce qu'on appelle aujourd'hui en termes pompeux la « nouvelle culture politique » soit devenue plus « morale ». Dans un contexte de médiatisation en trompe-l'œil, nous en sommes toujours aux multiples chausse-trappes, coups de Jarnac et autres paroles mangées. À l'instar de ce qui nous est lointain et extérieur, le politique reste une lutte pour le pouvoir entre baronnies et grands piliers sociopolitiques que l'on appellera ailleurs factions et clans. La différence — et elle est évidemment de taille —

réside dans le fait que ces luttes ne nous ont pas amené sur le chemin de la violence et se règlent par des moyens pacifiques. Les enjeux de fond sont-ils pour autant abordés ? Pas sûr et en tout cas pas toujours, tant s'en faut. À moins que l'on ne réduise ses enjeux à une prosaïque réforme fiscale, à des partages de gâteaux entre Communautés et entre appareils, à la nième réforme de la tuyauterie institutionnelle.

Chez un Léopold III, roi solitaire et rancunier, la « culture politique » de l'époque entraîna, on en a eu confirmation, des démangeaisons et un mépris affiché pour une classe politique où la trahison des plus proches était, selon lui, la règle du jeu. Mais ce roi n'était-il pas en décalage par rapport à l'histoire ? Il est à coup sûr le dernier monarque belge à n'avoir que très imparfaitement intégré le principe du système « partocratique » belge avec toutes ses faiblesses, ses limites et ses défauts, à avoir encore cru possible que le pays pouvait être gouverné comme sous Albert I^{er} et Léopold II.

N'est-ce pas aussi de décalage dont il est question dans les autres dossiers qui refont surface aujourd'hui ? Celui de l'assassinat de Lumumba, dans lequel ce sont des morts qui interpellent aujourd'hui d'autres morts, renvoie non pas tant aux responsabilités de discrètes officines, qu'elles relèvent du Palais, du gouvernement ou de services plus ou moins secrets comme l'ouvrage de Ludo De Witte, qualifié de « magistral » dans un quotidien, veut le faire accroire, mais beaucoup plus à une impéritie lamentable dans la gestion d'une décolonisation. À cet égard, la commission Lumumba risque de ne convoquer que des fantômes à son tribunal.

Son vice-président a déjà annoncé qu'elle ne découvrira pas de « grands complots » et que Lumumba ne fut pas le martyr innocent de l'impérialisme comme le pense De Witte. C'est très certainement exact mais il manquera une pièce au dossier : celle d'une Belgique prise de panique à l'idée que toute son histoire coloniale, et en particulier celle de sa glorieuse « Force publique », pourrait être niée en quelques jours.

Plus dramatique encore est l'impérialisme belge au Rwanda qui n'aura pas été que partiellement mise en lumière dans le procès Rwanda. Les commentateurs et les juristes se seront surtout satisfaits du fait que la Belgique s'arrogeait une compétence universelle en jugeant des actes de sauvagerie et de lâcheté commis à 6 000 km d'ici au nom de cette abstraction qu'est l'humanité. Certes, le public et les jurés auront été édifiés, les victimes auront pu être réhabilitées, et des peines auront été prononcées après de longue et difficiles délibérations.

Au-delà des péripéties du procès (les commentaires d'un gout parfois douteux du président du tribunal, un certain relent de « pilarisation » au travers des propos d'un avocat général anticlérical convaincu), un malaise certain s'est fait jour et pas seulement dans le champ de la diplomatie qui « n'a pas besoin de juges qui s'introduisent dans un jeu de quilles », comme l'a bien dit un spécialiste de droit international public. Se prévaloir d'une compétence universelle n'est-il pas un alibi confortable de « pays riches » face à des « pays pauvres » qui, ce n'est pas l'effet du hasard, sont les lieux où se produisent les crimes contre l'humanité ? Puisque cent-

trente pays ont adopté des législations sur la « compétence universelle », n'est-ce pas aussi introduire le risque d'une cacophonie juridique ingérable, n'importe quelle plainte pouvant être déposée contre n'importe quels crimes contre l'humanité ? On en arriverait alors à des situations grotesques — certaines sont en vue — où pour faire bonne mesure, on intenterait des procès contre Henry Kissinger pour les bombardements au Vietnam, contre Ariel Sharon pour les massacres de Sabra et Chatila, contre des officiers français compromis d'une manière avérée dans les tortures en Algérie, voire contre Bill Clinton pour certains bombardements à Bagdad.

N'est-il pas étonnant et même regrettable que la Belgique ne semble considérer qu'avec beaucoup de réserves la réalité et la pertinence d'une Cour pénale internationale reconnue par trente Etats sur les soixante votes requis pour qu'elle ait pleine légitimité sur le plan international ? Pourquoi n'avoir pas fait droit — et ne pas faire droit — aux demandes de certaines familles rwandaises de juger dans leur pays certains suspects de crimes contre l'humanité ?

Revenons chez nous avec les suites (possibles) de l'affaire Sauwens. On nous invite ici aussi à une relecture d'un passé glauque, tant au nord qu'au sud du pays, a précisé Louis Michel. Par quels moyens ? Une remise au travail d'historiens ? Une commission parlementaire ? Ici, il pourrait bien y avoir un « décalage » qui prendrait la forme d'un amalgame. Car, il convient d'isoler pendant et avant la guerre deux formes de collaboration qui marquent déjà des différences profondes de comportement entre le nord et le sud du pays.

BELGIQUE

Du côté francophone, le slogan dominant est celui de « l'ordre nouveau » qui va séduire une partie de la moyenne et grande bourgeoisie francophone laquelle exprime, à travers les Degrelle et autres, son ras-le-bol des congés payés, du Front populaire et des revendications ouvrières. Du côté flamand, ce sera toute autre chose : le nationalisme flamand va s'identifier à la cause d'un fascisme allemand, tous deux ayant été minorisés politiquement, sur la scène internationale pour l'un, sur la scène nationale sur l'autre.

Une relecture de ce passé-là devra être attentive à ne pas mêler les genres car dans le cas de la commu-

nauté francophone, un des acteurs en cause — la grosse bourgeoisie — semble avoir perdu sa capacité de nuisance. Ce qui n'est certainement pas le cas d'un segment du mouvement flamand toujours bien présent et toujours aussi nuisible.

Qu'elle porte sur un passé proche ou récent, la reconstitution de la mémoire est toujours sélective. Satisfaisante pour la conscience des politiques et pour les historiens mobilisés pour la circonstance, elle peut faire illusion en gommant ou en passant à côté d'un certain nombre d'enseignements qui pourraient en être retirés.

Jean-Claude Willame